



# Bulletin destiné aux participants au régime collectif de Reuter Benefits – juin 2009

## Responsabilités des participants

Votre employeur a conçu et mis en œuvre un programme de retraite visant à vous offrir une méthode efficace vous permettant d'atteindre vos objectifs de retraite.

Nous avons comme responsabilité de nous assurer que vous comprenez le régime et que vous disposez de suffisamment de renseignements pour pouvoir prendre des décisions éclairées en matière d'investissement.

Dans le climat actuel d'incertitude économique, il importe que vous continuiez de mettre l'accent sur vos objectifs de retraite à long terme et que vous assumiez la responsabilité des choix de placement que vous avez faits pour votre épargne-retraite.

En tant que participant au régime, VOUS DEVEZ :

- comprendre les détails du régime et les options de placement qui s'offrent à vous;
- choisir vos combinaisons de placements en fonction de votre profil de risques;
- faire la mise à jour de vos renseignements personnels en cas de changement;
- suivre vos épargnes et vos placements et revoir votre stratégie de placement de façon périodique;
- mettre à profit les conseils que vous offre Reuter Benefits, notre conseiller;
- faire appel à un conseiller indépendant de votre choix si vous avez besoin de conseils professionnels indépendants.

Si vous avez des questions ou si vous aimeriez discuter de votre régime ou de vos placements, n'hésitez pas à communiquer avec Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou à l'adresse suivante : [retire@reuterbenefits.com](mailto:retire@reuterbenefits.com) .